

## «Sursis définitif» pour le golf

**Pont-la-Ville** » Le président du Tribunal civil de la Gruyère a octroyé mardi un sursis définitif au Golf de la Gruyère en main de l'investisseur chinois Yongjun Li. «Les chances d'assainissement sont jugées réalistes et le sursis définitif est prononcé pour une première période de quatre mois jusqu'au 11 mars 2026», rapporte l'avocat Jonathan Rey, qui défend les intérêts de Golf de la Gruyère SA et de son actionnariat.

Ce sursis définitif peut être prolongé jusqu'à une durée maximale de 24 mois, précise-t-il. Il fait suite à un sursis concordataire provisoire que la société avait obtenu en mars et qui avait été prolongé en juillet. Le but: obtenir la suspension des poursuites et poursuivre les négociations

avec les acheteurs potentiels. Plusieurs noms d'acquéreurs circulent depuis février. Directeur du Groupe Bulliard, Damiano Lepori évoquait dans nos colonnes des réflexions «pas très avancées». «La situation reste inchangée», confirme-t-il. Autre acteur de l'immobilier, le président du FC Sion démentait alors son intérêt. Mais il se serait associé à l'entrepreneur gruérien Julien Raboud, selon Frapp.

**Dans le cadre de notre amitié**, on en a parlé avec Julien», nous indique Christian Constantin. «Si je fais quelque chose là-bas (à Pont-la-Ville, ndlr), je prends des Gruériens avec. C'est comme à l'armée, on partage la viande sèche et la bouteille de rouge.» » CG

## Un meilleur soutien aux écoliers

**Glâne-Veveyse** » La Glâne-Veveyse dope son Service de logopédie, psychologie et psychomotricité.

Le Service de logopédie, psychologie, psychomotricité (SLPP) Glâne-Veveyse va se renforcer l'an prochain. Jeudi à Châtel-Saint-Denis, les délégués des communes des deux districts ont approuvé le budget 2026, qui table sur 4,23 millions de francs de charges (+210 000 fr. par rapport à 2025), dont 2,49 millions imputés aux communes (+160 000 fr.). Chose inédite jusqu'ici, les délégués des communes ont accepté de financer seules, donc sans contribution du

canton, de quoi mobiliser 0,92 équivalent plein-temps (EPT).

«Il y a de plus en plus d'enfants nécessitant une prise en charge. Grâce à cet effort des communes, nous pourrons juguler la liste d'attente qui s'allonge», salue la conseillère communale châteloise Nicole Tille, présidente du SLPP Glâne-Veveyse. Le directeur du service, Nicolas N'koué, précise: «Les listes d'attente ont considérablement augmenté (+40%) entre septembre 2023 et septembre 2025, mais des stratégies cliniques déployées avant, pendant et après les interventions ont permis dans le même temps de main-

tenir la durée d'attente entre 9 et 10 mois».

Concrètement, le service a renforcé cette année son secteur de la psychomotricité de 0,92 EPT, soit au-delà des 2,68 EPT reconnus par le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM). Mais ce gain s'est fait au détriment des dotations des secteurs de la psychologie et de la logopédie, grâce à un système (légal) de vases communicants. Le soutien des communes rétablira donc en 2026 ces deux secteurs dans leur dotation officielle (respectivement de 5,87 et 11,64 EPT), tout en conservant les 3,6 EPT de la psychomotricité. » SZ

Opposée aux communes bilingues, la Communauté romande du Pays de Fribourg déroule ses arguments

## Un pavé contre le bilinguisme

« PATRICK CHUARD

**Loi sur les langues** » La consultation de l'avant-projet de loi cantonale sur les langues a été prolongée jusqu'à la fin du mois de novembre, indique la Direction des institutions (DIAF). Mais la proposition du Conseil d'Etat, qui prévoit que douze communes pourraient devenir officiellement bilingues dans le canton, moyennant des votes populaires avant la fin de la décennie, suscite des réactions aux antipodes. Deux associations ont rendu publiques leurs prises de position ces derniers jours: la Communauté romande du pays de Fribourg (CRPF), fermement opposé à l'avant-projet, et Kultur Natur Deutschfrei-burg (Kund), favorable.

Dans un document de pas moins de 55 pages, la CRPF estime que «la pratique actuelle des 120 communes unilingues fribourgeoises – sauf celle de la ville de Fribourg – est satisfaisante» et que «la loi doit conforter cette paix des langues et non engendrer des querelles linguistiques pour des motifs politiques ou idéologiques. La langue officielle d'une commune doit être celle qui permet d'unir et d'intégrer toute sa population, y compris celle qui est issue de l'immigration, non pas de la diviser.»

### Allophones préterit

La CRPF craint qu'au sein des communes qui deviendraient bilingues «les francophones seront de fait relégués au rang de citoyens de seconde classe. En effet, les parfaits bilingues sont naturellement les plus qualifiés pour défendre efficacement, dans un débat en deux langues, un projet ou pour négocier une cause au cœur d'un exécutif bilingue, ainsi que pour assumer la présidence des diverses commissions et des conseils généraux bilingues.» Et de rappeler qu'en avril 2001, la présidente de la commission «Principe fondamentaux, relations extérieures, langues» de la Constituante cantonale, Nicole Devaud, avait démissionné de son poste parce qu'elle ne comprenait pas suffisamment l'allemand, langue pratiquée par la majorité des commissaires.

«Si la ville de Fribourg devient officiellement bilingue, plus de 17 000 citoyens francophones, parmi lesquels une importante proportion d'étrangers, souvent d'origine latine, titulaires du permis C, seraient relégués au rang de citoyens de deuxième zone», redoute la CRPF.

Pour la CRPF, «les communes bilingues posent un problème particulier à l'égard des allophones. Ces ressortissants étrangers qui s'intègrent en apprenant une deuxième langue, devront en apprendre une troisième si'ils veulent participer activement à la vie politique d'une commune bilingue.» Et d'ajouter qu'en 2023, «le canton comptait 87 210 personnes de nationalité étrangère (24,7%



Les associations de défense du français et de l'allemand avancent des conceptions diamétralement opposées sur le bilinguisme à la fribourgeoise. Corinne Aeberhard-archives

de la population) qui se concentrent essentiellement dans les communes urbaines de ce canton de plus en plus cosmopolite. Ce taux atteint par exemple 40,1% en ville de Fribourg.»

Et de déplorer le taux de 10% de germanophones dans une commune franco-phone, proposé par l'avant-projet, pour envisager le bilinguisme. Proportion trop réduite selon la CRPF, qui propose plutôt 30%, à la suite d'experts tels que Charles Guggenheim (25 à 40%) Joseph Voyame (33%) ou encore Urs Schwaller (30%), dont aucun n'est connu pour avoir des idées extrêmes.»

**«Les ressortissants étrangers qui s'intègrent en apprenant une deuxième langue, devront en apprendre une troisième»**

Communauté romande du Pays de Fribourg

Au passage, la CRPF souligne un détail historique: le duc Bertold IV de Zaehringen, fondateur de la ville de Fribourg en 1157, «était de langue maternelle française (le romand).» Sa mère «n'était autre que Clémence de Luxembourg de Namur, fille de Godefroi I<sup>e</sup>, comte de Namur et Château-Porcien. En 1156, le duc Bertold IV de Zaehringen reçut le titre de recteur de Bourgogne et l'autorité sur les villes de Genève et Lausanne.»

### Consternation

Dans une prise de position plus succincte, Kund applaudit au contraire l'avant-projet. «Comme les frontières linguistiques sont beaucoup plus anciennes que les frontières politiques, un principe de la territorialité extrémiste, principe qui devrait par ailleurs protéger les langues minoritaires, n'est pas efficace dans une région de bilinguisme historique», considère l'association. Pour cette raison, elle «alue le seuil de 10% au moins de personnes qui utilisent la langue minoritaire, ou une pratique bilingue (...).» D'ailleurs, «le vote populaire garantira l'autonomie communale et une large adhésion au projet.»

Enfin, «c'est avec consternation» que Kund «prend note des attaques contre les germanophones et les bilingues du canton. L'invocation particulière de la paix des langues et un vocabulaire quasi guerrier font partie de ce narratif. Nous sommes persuadés que l'introduction d'une deuxième langue officielle dans quelques communes qui remplissent les critères n'entraînera pas de déplacement de la frontière des langues.» »